

RECLAMATION TROP PERCU CARSAT

Par vivi38, le 19/10/2015 à 10:48

Bonjour,

Je suis dans le même cas que certaines personnes, en effet la carsat Rhône Alpes me réclame un trop perçu d'environ 12.000€ du 01/09/2013 au 31/08/2015.

bien évidemment, la carsat sans aucunes explications, exige que ce trop perçu soit remboursé dans les plus brefs délais.

Je suis scandalisée par le courrier que j'ai reçu puisque j'ai toujours déclaré mes revenus à la carsat sans jamais omettre la totalité de mes ressources.

ma question aujourd'hui est la suivante :

dois-je demander dans un premier temps le détail de leur calcul ? et ensuite que faire ? [smile17]

Merci pour vos réponses.